



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5121

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et la société Ekibio dans le cadre de l'événement "Tous à table !"

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5121 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE ET LA SOCIETE EKIBIO DANS LE CADRE  
DE L'EVENEMENT "TOUS A TABLE !" (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel de la bibliothèque.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Du 28 novembre 2019 au 28 mars 2020, la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) organise un événement consacré à l'alimentation durable pour comprendre les répercussions de nos choix alimentaires sur notre santé, notre environnement et notre communauté. Le propos s'articule autour de plusieurs grandes questions : Que mangeons-nous aujourd'hui ? Comment faire évoluer les pratiques individuelles et collectives dans le sens d'une alimentation plus équilibrée et soutenable ? Comment favoriser la transmission et les échanges autour de la pratique culinaire, pour que chacun se réapproprie son assiette ?

L'ensemble des bibliothèques du réseau BmL proposera de nombreux rendez-vous pour partager les enjeux et le plaisir d'une alimentation soutenable durant toute cette période.

La société Ekibio est une société qui initie, transforme et commercialise des produits biologiques et écologiques issus du végétal. Elle s'appuie sur 4 sites de production en France à Peaugres, Chasse sur Rhône et Arles, ainsi qu'en Bolivie.

La société a manifesté le souhait d'être mécène de cet événement en effectuant un don en nature d'une valeur de 736,38 € (sept-cent trente-six euros et trente-huit centimes d'euros) correspondant à des produits alimentaires bio du catalogue de la société pour les moments de convivialité organisés lors des rendez-vous (ateliers, lectures, conférences, débats) prévus dans le cadre de l'évènement.

Les contreparties qui seront apportées à la société Ekibio consisteront à faire figurer le nom et le logo du donateur sur le programme général de l'évènement « Tous à table ! ».

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention annexée au présent rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont

été strictement évaluées à 180 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et la société Ekibio à l'occasion de l'événement « Tous à table », est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER